

Liberté Égalité Fraternité

□ DECLARATION D'UNE FETE OU FOIRE TRADITIONNELLE (article R3322-2 du code de santé publique) □ DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE FETE OU FOIRE NOUVELLE

(article R3322-4 du code de santé publique)

L'imprimé doit être transmis au plus tard 90 jours avant la tenue de manifestation à l'adresse suivante :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Direction des Sécurités - Bureau de la sécurité publique et des polices administratives

pref-securite-policesadm@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

© 05.59.98.24.05

I - RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIFESTATION

Lieu de la manifestation	
Dates et horaires de la manifestation	
Objet de la manifestation	
Nombres de personnes attendues	
Modalités de l'offre d'alcool (Indiquer si offre gratuite à volonté de boissons alcooliques dans un but commercial et/ou si vente à titre principal contre une somme forfaitaire)	
Prix de vente des boissons	
Horaires d'ouverture des débits	
Catégorie d'alcool vendu ou offert (Préciser s'il s'agit d'alcool du 3ème, 4ème ou 5ème groupe)	
Quantité d'alcool prévue	
Moyens mis en œuvre pour la protection des mineurs et la prévention de l'ivresse publique	

II - IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE ORGANISATRICE DE LA MANIFESTATION

Nom et prénom (Joindre copie de la carte		
d'identité du ou des organisateurs)		
Adresse		
N° de téléphone		
Courriel		
III – IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE ORGANISTRATRICE DE LA MANIFESTATION		
Raison sociale de la société, nom de l'association ou de la commune		
Nom du ou des représentants de la personne morale (Joindre copie de la carte d'identité du ou des organisateurs)		
Adresse		
N° de téléphone		
Courriel		
IV – PARTIE A RENSEIGNER UNIQUEMENT EN CAS DE DECLARATION D'UNE FETE OU FOIRE <u>TRADITIONNELLE</u> (art R3322-1 code de la santé publique)		
Toutes informations de nature à attester du caractère traditionnel de la manifestation (Joindre les justificatifs)	La manifestation est-elle une foire ?	
	Oui □ Non □	
	• Si Oui est-elle consacrée au patrimoine et/ou aux produits traditionnels ?	
	Oui □ Non □	
	• La fête ou la foire s'est tenue :	
	☐ Pour la dernière fois il y a moins de 5 ans	
	☐ durant au moins 10 ans	
	☐ et au moins une fois tous les 2 ans	
Δ	le	

2/2

Signature du ou des organisateurs